

Réf: Dossier N° 037720

## Avis de constitution

### SOCIETE « CAFFIM FONDS CALLISTO II »

Abidjan, Cocody, VAL DOYEN, Lot 60, Ilot 0

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 10/09/2021 reçus par Me AMOIKON BEUGRÉ Gladys , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 16/09/ 2021, il a été constitué une SAS P aux

**SOCIETE « CAFFIM FONDS CALLISTO II »**

**OBJET : La société a pour objet directement ou indirectement en tous pays et plus particulièrement en République de Côte d'Ivoire :**

- La réalisation d'investissement dans les domaines financiers et de l'immobilier, directement ou indirectement par la prise de tous intérêts et participations, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit, dans les sociétés détenant directement ou indirectement des actifs immobiliers ou un ou plusieurs véhicules d'investissement immobiliers, notamment par voie d'apport, souscription ou acquisition ;

- le financement et le développement, pour le compte de tiers, de projets immobiliers en Côte d'Ivoire, en particulier le projet Callisto II, et notamment l'acquisition foncière, les travaux d'aménagement du foncier, les travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) et les travaux de gros œuvre (les « Investissements Autorisés »);

- Et plus généralement toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social précité et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser la réalisation dans la mesure où ces activités ou opérations sont expressément prévues, permises ou autorisées par les stipulations du Pacte d'actionnaires (le « Pacte »).

- Pour les besoins de la réalisation de son objet, la Société conclura un mandat de gestion sous signatures privées dont une copie sera déposée au rang des minutes du Notaire soussigné, et aux termes duquel la Société délèguera, entre autres, à la Société par Actions simplifiée « FIRST CAP EQUITY MANAGEMENT », en abrégé « FCEM » ou une de ses sociétés affiliées (la « Société de Gestion ») les

**Souscription, à tout moment, pendant la Période de Décaissement des fonds, dans les conditions visées au Pacte et dans l'Engagement de Souscription,**

**ii. le cas échéant, la recherche de financement pour les Investissements Autorisés du Fonds,**

**iii. le suivi du risque lié aux Investissements Autorisés du Fonds,**

**iv. la réalisation des Investissements Autorisés dans le respect des stipulations du Mandat de Gestion et du Pacte,**

**v. la mise en œuvre des procédures de préemption et d'agrément prévues au Pacte,**

**vi. la soumission au Président du Fonds d'une liste d'experts afin de désigner les Experts Invités et la possibilité de solliciter leur avis dans les conditions prévues au Pacte,**

**vii. la décision et mise en œuvre de la procédure en cas de défaillance d'un Investisseur au titre du Pacte,**

**viii. les propositions relatives aux Distributions aux assemblées générales des Associés au titre du Pacte,**

**ix. la communication aux Associés des informations visées au Pacte,**

**x. la mise en œuvre de la procédure d'audit tel que stipulé au Pacte,**  
**et**

**xi. la conclusion, modification ou résiliation des polices d'assurances en application des stipulations du Pacte d'actionnaires.**

**Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de**

**525,000,000 F CFA divisé en (52500) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 52500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.**

**Abidjan, Cocody, VAL DOYEN, Lot 60, Ilot 0**

**M EKRA JEAN LOUIS (PRÉSIDENT)**

**null**

**n°CI-ABJ-03-2021-B16-00096 du 14/10/2021 au Tribunal du Commerce**

**99 ans**

**n°29586/GTCA/RC/2021 du 14/10/2021**

